



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 5005-020

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté, lors de sa séance du 8 juillet 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 5005-020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER LES SYSTÈMES D'ARROSAGE AUTOMATIQUES À LA LISTE DES OUVRAGES NÉCESSITANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A 19.1), le certificat de conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé a été délivré le 5 septembre 2024 par la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Ce règlement est, par conséquent, entré en vigueur à cette date.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

Candiac, le 10 septembre 2024

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques

RÈGLEMENT 5005-020

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER LES SYSTÈMES D'ARROSAGE AUTOMATIQUES À LA LISTE DES OUVRAGES NÉCESSITANT UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

À LA SÉANCE DU **8 JUILLET 2024**, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CANDIAC DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.

Le présent règlement modifie le *Règlement 5005 relatif aux permis et certificats*.

ARTICLE 2.

L'article 41 est modifié par l'ajout, à la suite de la ligne « Système d'alarme incendie » de la section *Équipement accessoire* du tableau 4-1 - *Tableau des ouvrages nécessitant un certificat d'autorisation*, de la ligne suivante :

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	CERTIFICAT D'AUTORISATION	AUCUN
ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE		
- SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE (EX. : GICLEURS)	*	

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

NORMAND DYOTTE
Maire

ME PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice

CERTIFICAT D'APPROBATION DU RÈGLEMENT 5005-020

AVIS DE MOTION	17 juin 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	8 juillet 2024
APPROBATION DE LA MRC DE ROUSSILLON	28 août 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR	5 septembre 2024
DATE DE PUBLICATION	10 septembre 2024

NORMAND DYOTTE
Maire

ME PASCALE SYNNOTT
Greffière et directrice